



## RENCONTRES D'AFFAIRES

### DESTINATION

## RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU BÂTIMENT EN SUISSE du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2015 - GENÈVE

### OBJECTIFS

Vous souhaitez **comprendre le fonctionnement du secteur du Bâtiment** en Suisse et **mieux connaître la réglementation** ? Vous souhaitez **initier de nouveaux contacts** ou vous cherchez de **nouveaux partenaires** ? Pour répondre à ces besoins, CCI International Franche-Comté et son partenaire la CCI FRANCE SUISSE vous proposent une **Rencontre avec les acteurs du Bâtiment en Suisse**.

### FACTEURS CLÉ DE SUCCÈS

L'industrie du Bâtiment reste un des moteurs de la croissance économique suisse ; c'est un marché attractif réceptif à l'originalité et à l'innovation, mature et exigeant, qui connaît un véritable « Boom » :

- ▲ Des investissements de construction qui représentent 10% du PIB (logement - génie civil)
- ▲ Une année 2014 dynamique et riche de projets qui ont maintenu un niveau élevé de construction en 2015
- ▲ En quête de prestations étrangères qualifiées pour pallier à la pénurie de main d'œuvre (seulement 35% d'employés d'origine suisse et 65% de ressortissants de l'U.E)
- ▲ L'appréciation du franc suisse contrecarrée par la nouvelle baisse des taux d'intérêts pour les projets de construction et les placements pour les investisseurs

Les raisons de s'intéresser au marché suisse :

- ▲ Une situation géographique privilégiée de proximité
- ▲ Un Renforcement de la demande des acheteurs publics et privés pour des constructions nouvelles dans les agglomérations de Lausanne, Genève et Bâle
- ▲ Une demande de nouveaux prestataires (entreprises générales, entreprises de second - œuvre, cabinet d'architectes et prestataires de services)

### Votre contact

CCI International Franche-Comté  
**Magali HILAIRE-GINDRO**  
Tél. 03 81 25 25 91  
E-mail : [mgindro@cciinternational.fr](mailto:mgindro@cciinternational.fr)

### Avec le soutien de



### Nos partenaires





## RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU BATIMENT

### CONTENU DE L'OPERATION

Nous vous proposons sur une journée et demie :

**Sociétés suisses pressenties ou inscrites à ce jour :** Losinger Marazzi, Implenla, Steiner, Induni, Bouygues Energies & Services Suisse, Groupe H, Daniel Fournier Agencement, Amstein+Walthert ...

#### Mardi 1<sup>er</sup> décembre :

16h00 Départ navette collective de parking CCI Besançon – option arrêt à Pontarlier

19h00 Cocktail dînatoire

**Soirée avec les participants suisses** Losinger Marazzi, Service de la promotion économique de Genève, Fédération genevoise des métiers du bâtiment, XPO Logistique, Mazars, Poralu Menuiseries, Vinci Construction Suisse, d'autres sociétés suisses ...

**Hébergement sur place à l'hôtel NOVOTEL Centre**

#### Mercredi 2 décembre :

08h00 - 09h00 Petit déjeuner « *Vendre en Suisse* » M. Romain DURIEZ, Directeur de la CCIFS.

09h20 - 12h00 B2B avec les représentants des groupes suisses de la construction ainsi que les importateurs/distributeurs de matériel de second œuvre pour le bâtiment

12h15 - 13h30 Déjeuner networking

13h30 - 16h30 B2B avec les représentants des groupes suisses de la construction

Retour en navette collective pour Besançon vers 19h30.



## RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU BATIMENT

### COÛT GLOBAL PAR ENTREPRISE

Selon prestations proposées « contenu de l'opération » en page 2

Prix par entreprise participante pour une personne incluant :

- ▶ Le déplacement en navette collective Besançon – Genève (Aller-Retour)
- ▶ L'accès à l'ensemble des réunions et des ateliers
- ▶ Deux sessions de rendez-vous B2B
- ▶ Une nuitée au Novotel à Genève
- ▶ Les repas
- ▶ L'accompagnement par votre responsable sectorielle CCI International FC
- ▶ L'instruction d'une demande de financement collectif

Coût de participation, hors subvention, sur la base d'un participant par entreprise :

**1.510 €HT soit 1.812 €TTC**

**NB** : coût estimé sur la base de 3 entreprises participantes minimum.

### AIDE DU CONSEIL RÉGIONAL DE FRANCHE-COMTÉ



La Région Franche-Comté, sous réserve d'un nombre suffisant de participants et des conditions d'éligibilité\*\* accordera une subvention de l'ordre de :

▶ **570€ net** pour cette opération ramenant votre coût global de participation à env **1 242€ TTC**

**NB** : cette subvention est versée sous forme de **réduction du coût de votre mission, déduite dès votre inscription**

\*\*critères d'éligibilité : entreprise de moins de 250 salariés, CA annuel < à 50 millions d'€ ou au total de bilan < à 43 millions d'€, et non détenu à plus de 25% du capital par une entreprise.

Les entreprises de négoce sont exclues. Les entreprises doivent être en conformité avec le régime des minimis.

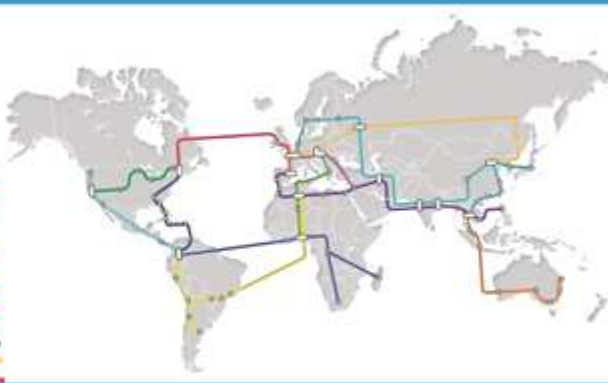
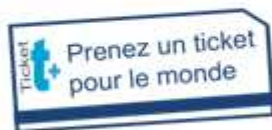
#### Aide au financement COFACE :

Une assurance prospection peut permettre de financer votre démarche sur ce marché

**Nous contacter pour plus de renseignements**

**Coût de votre participation  
subvention déduite :**

**1 242 € TTC**



## RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU BATIMENT

### Bulletin d'engagement

## RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU BATIMENT EN SUISSE du 1<sup>er</sup> au 2 décembre 2015

À retourner **avant le 30 octobre 2015** par courrier (original + chèque) à :

**Magali HILAIRE-GINDRO, CCI International Franche-Comté,  
CS 31726, 46 avenue Villarceau, 25043 Besançon cedex**

Je soussigné(e) : .....

Fonction : .....

Raison Sociale : .....

SIRET (*obligatoire*) : ..... Site Web : .....

Activité : .....

Adresse : N° ..... Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Adresse de facturation (si différente) : .....

Je souhaite participer à la Rencontre des Acteurs du Bâtiment en Suisse et mes attentes par rapport à cette opération sont :

- Mieux identifier les opportunités de marché
- Rencontrer des partenaires commerciaux
- Mieux connaître la réglementation
- Autres (préciser) : .....

Je règle avec le présent engagement le montant total de l'opération, subvention déduite, soit **1 242 € TTC**, à l'ordre de **CCI International Franche-Comté**.

Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région :  Oui  Non

Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales,

J'atteste sur l'honneur que, conformément au règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif au régime de minimis, le montant des aides publiques perçues par mon entreprise, au titre de ce régime, sur une période de 3 exercices fiscaux (celui en cours et les deux précédents) n'atteint pas le plafond autorisé de 200 000€, et que cette limite ne sera pas dépassée par l'octroi de l'aide faisant l'objet de la présente demande,

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente de l'action proposée.

Fait à : ....., le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » + cachet de l'entreprise



# RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU BATIMENT EN SUISSE

## Conditions générales de vente

### I. Organisation de la prestation

1.1 La prestation proposée par CCI International Franche-Comté a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI International Franche-Comté détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisation de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques d'une expertise pays reconnue.

1.2 CCI International Franche-Comté est une entité portée administrativement par la CCI de Région Franche-Comté (CS 31726, 46 avenue Villarceau, 25043 Besançon cedex). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de Région Franche-Comté. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Franche-Comté.

1.3 La prestation de CCI International Franche-Comté inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateur(s) de CCI International Franche-Comté

1.4 Dans la prestation de CCI International Franche-Comté ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- les transports et les frais de restauration non prévus au programme
- la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise
- les assurances : accident, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- frais de repas, transport locaux
- les dépenses personnelles
- les frais d'interprétariat non prévus

### II. Conditions de participation et de paiement

2.1 Les prestations rendues par CCI International Franche-Comté font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

2.2 Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI International Franche-Comté :

- Le bon de commande dûment complété, cacheté, et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant total de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé. A réception CCI International Franche-Comté accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Pour tout montant inférieur à 1500€ le règlement intégral à la commande sera demandé.

2.3 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI International Franche-Comté que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

2.4 La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI International Franche-Comté.

2.5 La réception par CCI International Franche-Comté du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut vous exposer à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue.

2.6 A l'issue de la prestation, CCI International Franche-Comté émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée par courrier au client. Le solde devra être réglé sous 30 jours fin de mois.

### III. Information et confidentialité

3.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Franche-Comté toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (tarifs, prix, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux partenaires potentiels.

3.2 CCI International Franche-Comté s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du client.

3.3 CCI International Franche-Comté pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

### IV. Conditions d'annulation de la prestation

4.1 Du fait de CCI International Franche-Comté  
Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI International Franche-Comté se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Un avis défavorable de participation émis par les partenaires locaux entraînera l'annulation de participation de l'entreprise à la mission.

4.2 Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande de prestations, le Client sera tenu d'en avertir par écrit, en conservant une preuve de l'envoi, préalablement et rapidement à CCI International Franche-Comté. Dans ce cas, CCI International Franche-Comté, à sa seule initiative, sera en droit

- soit de réclamer le règlement immédiat de toutes les fournitures et services commandés au prorata de leur exécution,
- soit de conserver le montant de l'acompte et de toutes autres sommes versées par le client au titre d'indemnité pour annulation de la commande
- soit de réclamer la totalité de son montant, sans que, dans aucun des cas précités, CCI International Franche-Comté ne puisse être tenu responsable à aucun titre.

### V. Assurances

CCI International Franche-Comté n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.